

<b>Forces</b>	<b>Faiblesses</b>
<ol style="list-style-type: none"> <li>1 Croisement possible de tous véhicules</li> <li>2 Budget de <b>dépense</b> le plus faible à court terme</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1 Expropriations compliquées (maisons occupées : Massièye, Croquignard, Commune )</li> <li>2 Augmentation de l'insécurité : présence de piétons en bordure de chaussée</li> <li>3 Pas de suppression des risques aux carrefours ou accès :               <ol style="list-style-type: none"> <li>3.1 Planet</li> <li>3.2 Gillis (La Ruine)</li> <li>3.3 Pisciculture</li> </ol> </li> <li>4 Pas de facilitation des accès vers Freissinières</li> <li>5 Augmentation des nuisances sonores, olfactives et visuelles</li> <li>6 Augmentation des pollutions</li> <li>7 Suppression de toute possibilité de revitalisation du village (commerces, activités touristiques, festives,...)</li> <li>8 Pas d'augmentation de l'attrait touristique (passages des véhicules en bordure de lac, du camping et des lieux de détente : Chalet du Lac et Micky bar)</li> <li>9 Aucun attrait locatif des maisons en bordure de RN</li> <li>10 Pas de développement immobilier (vente ou construction) en bordure de RN</li> <li>11 Pas de protection de l'environnement (lac)</li> <li>12 L'insuffisance de parkings pour le lac sera maintenue (seule, la déviation libérerait la RN actuelle le long de laquelle les voitures pourraient stationner côté Calla)</li> <li>13 Faible amélioration de la fluidité de la RN 94 : vitesse limitée à 50 ou 30 km/h, passages pour piétons (6 à 7 passages), nombreuses sorties de véhicules dans le village (Lucéo, maison des associations, maison Croquignard, nouvel aménagement centre-village et monument aux morts)</li> <li>14 Bar et sa terrasse séparés par RN</li> </ol>
<b>Opportunités</b>	<b>Contraintes ou menaces</b>
	<ol style="list-style-type: none"> <li>1 Ce n'est pas un investissement pour l'avenir</li> <li>2 Refus par l'association DEVIATION-LRDR</li> <li>3 Risque de refus par la Municipalité car en opposition avec les « Avis et Principes intangibles » édictés par la Municipalité</li> <li>4 Démolition du foncier bâti</li> <li>5 Risques de mobilisations populaires fortes : blocages de la circulation</li> <li>6 Pas d'obtention du Pavillon bleu: avec les pollutions actuelles augmentées (sonores, visuelles, olfactives), l'insécurité, l'insuffisance de parkings,...</li> <li>7 Interruption importante de la circulation pendant les travaux</li> </ol>